

Conditions générales de Jenny's Petsitting

Présentation de l'entreprise

Jenny's Petsitting est une petite entreprise proposant des prestations de services à domicile pour les animaux de compagnie : chats, chiens, lagomorphe, rongeurs, et les nouveaux animaux de compagnie (gardes à domicile, visites à domicile, promenades). Jenny's Petsitting propose ses services tout au long de l'année, pour prendre soin de vos animaux lors de vos absences et vous propose des visites régulières. **Jenny's Petsitting ne fait pas pension.**

La gérante est : Mme JORES Jennifer

Siège social : 5 RUE JACQUES CROS 31400 TOULOUSE

Email : contact@jennys-petsitting.fr tel : 07.82.22.85.48

Conformément à la réglementation, Mme JORES Jennifer dispose des agréments nécessaires aux activités liées aux animaux domestiques :

- CCAD (Certificat Connaissance d'animaux domestiques, chat, chien, et Nac) N°2017/7^e94-4723

- Assurance responsabilité civile professionnelle chez la MACIF

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 827 506 478

Statut juridique d'auto entrepreneur, SIREN 827 506 478

Pour des raisons d'assurance et de réglementation, **Jenny's Petsitting ne prend pas en charge les chiens de 1ère et 2ème catégorie.**

Réservations

La réservation se fait par e-mail, formulaire de contact ou téléphone (vous trouverez toutes les informations sur le site www.jennys-petsitting.fr). Si besoin un devis gratuit et sans engagement est alors établi et vous est envoyé.

Le devis est valable durant 72h, pendant lesquelles la réservation est prise en compte. Si un client ne renvoie pas un contrat signé sous 72 heures, la réservation est automatiquement annulée. (Jenny's Petsitting tiendra compte des délais bancaire pour la réception du virement)

La réservation doit être faite préférentiellement une semaine avant le début de la prestation, toute demande sera étudiée en cas d'urgence.

En cas de modification de la réservation, il est nécessaire d'informer Jenny's Petsitting dès que possible.

Lorsque vous aurez pris connaissance du devis et des conditions générales, Jenny's Petsitting pourra ensuite réserver les dates nécessaires pour les services et prendre rendez-vous pour la pré-visite. **Un acompte de 50%** vous sera demandé lors de la réservation et/ou validation du devis. La réservation se fait uniquement par virement bancaire. L'acompte est remboursable uniquement si décès de l'animal.

Annulation d'une réservation :

- Toute annulation faites après la signature du contrat l'acompte de 50% sera encaissé.
- Toute annulation d'un contrat en cours ou un retour anticipé du client, la totalité du contrat est dû.
- 15€ seront demandés pour les frais de déplacements de la pré visite s'il n'y a pas de contrat.
- Si le client ne peut pas remettre les clés lors de la pré-visite, 10 € seront facturés pour un nouveau déplacement. Le client peut également déposer les clés sans frais chez Jenny's Petsitting, sur rendez-vous.
- Tout visite annulée sous 48h avant la première visite/promenade sera facturée.
- Toute demande de modification de réservation faite après signature du contrat pourra être refusée.
- En cas d'annulation de la part de Jenny's Petsitting le client sera remboursé en intégralité.

Pré- Visites

Avant le départ du client, une pré-visite aura lieu à son domicile afin de :

- Faire connaissance avec le client,
- Rencontrer l'animal,
- Prendre connaissance des habitudes et besoins de l'animal ou des animaux à prendre en charge,
- Établir le contrat de garde décrivant la prestation, ou le compléter si celui-ci a déjà été fait en amont,
- Effectuer le paiement de l'acompte,
- Remplir les fiches de renseignements sur l'animal ou les animaux, signature en 2 exemplaires,
- Récupérer le double des clés du domicile du client*.

*Tout autre déplacement pour la remise des clés sera facturé 10€.

Suite à la pré-visite, Jenny's Petsitting se réserve le droit de refuser la garde si :

- Jenny's Petsitting juge ne pas être en mesure d'assurer une prestation dans de bonnes conditions (Chien réactif, agressif et/ou craintif qui ne se laisse pas approcher*).
- Les chats agressifs et/ou craintifs sont acceptés sous réserve. Le client doit informer Jenny si le chat risque de griffer ou de mordre.
- L'animal ou le lieu de garde ne présente pas les garanties sanitaires et sécuritaires suffisantes.
- L'animal atteint d'une maladie grave et/ou contagieuse. Le client s'engage à tenir au courant Jenny's Petsitting si récemment il y a eu des maladies contagieuses chez eux (teigne, typhus, coryza ect...).

Les visites :

A compter du 1 Mai 2021, Jenny's Petsitting fait uniquement des visites quotidiennes. Pour le bien être des animaux et leurs sécurités.

Jenny's Petsitting effectue uniquement des visites quotidiennes et prend le relais de la garde des animaux le lendemain au maximum après le départ des clients. Par exemple, si le client part le samedi, Jenny's Petsitting prend le relais le dimanche, et non le lundi. Le contrat peut être annulé et non remboursé si cette condition n'est pas respectée.

Si le client n'informe pas Jenny's Petsitting ou donne de fausses informations sur la date de départ, Jenny's Petsitting n'est pas responsable de la santé et de la sécurité de l'animal entre le départ du client et l'arrivée de Jenny's Petsitting. Cette clause s'applique également entre la dernière visite de Jenny's Petsitting et le retour du client.

Durant les visites, Jenny's Petsitting s'engage à tenir les principes suivants, pour tout animal et tous les contrats (en fonction des animaux et à la demande du client) :

Pour vos animaux

- Réapprovisionnement de nourriture et d'eau fraîche,
- Nettoyage des incidents que l'animal a pu faire,
- Nettoyage de la litière ou des cages (pour les rongeurs et oiseaux), *
- Un nettoyage intégral de la litière est effectué pour les gardes de longue durée,
- Brossage, hygiène des yeux et/ou des oreilles si besoin,
- Administration de médicaments si l'animal est manipulable (et sous ordonnance du vétérinaire uniquement),
- Câliner l'animal et jouer avec lui s'il est joueur,
- Sortir les chiens à l'extérieur à chaque visite
- Nourrissage des poissons
- Envoi de photos et de nouvelles de l'animal par SMS ou par WhatsApp.

*Les lapins en cages ou d'autres animaux peuvent être refusé si celle-ci ne répond pas aux besoin psychologique ou physiologique de l'animal.

Si une tierce personne est sur les lieux, la visite peut être raccourci.

Si le client est encore sur les lieux au moment de la visite. La visite ne sera pas effectuée mais elle est facturée.

Pour votre domicile :

Jenny's Petsitting propose d'autres services gratuitement, ils sont à définir lors de la pré-visite avec le client :

- Relever votre courrier,
- Rentrer/ sortir les poubelles
- Ouvrir et fermer vos volets,
- Aération de votre domicile
- Arroser vos plantes :

- Pour plus de 10 plantes, un supplément de 5 € sera facturé pour chaque arrosage.
- Si vous souhaitez l'arrosage du jardin, il est nécessaire de demander un devis.
- Jenny n'est pas responsable si des plantes se détériorent pendant la durée de la garde.

Jenny's Petsitting accepte la présence de caméra, à condition d'être informé de la présence de cette dernière. En revanche, Jenny's Petsitting refuse que les images filmées soient enregistrées.

Si le client souhaite un passage à un horaire spécifique, cela doit être demandé lors de la réservation. Jenny's Petsitting ne peut pas garantir que cette demande pourra être appliquée sans accord préalable.

Les promenades seules :

Pour la sécurité de l'animal et d'autrui, les promenades sont effectuées en laisse ou en longe.

Des poches plastiques pour les déjections des chiens doivent être fournies par le propriétaire.

Les promenades s'effectueront dans le secteur du domicile du client, aucun transport en voiture ne sera fait.

La durée des promenades varie en fonction des capacités physiques de l'animal et de la météo. (Forte pluie, tempête, grêle, canicule etc.)

Tout matériel, nourriture et accessoires (laisse, brosse, balais...) doivent être fournis par le propriétaire.

Les tarifs et les modalités de paiement

Les derniers tarifs en vigueur sont consultables sur le site internet www.jennys-petsitting.fr
Au delà de 4 chats dans le domicile : +2€ seront facturés pour chaque chat supplémentaire.
Au delà de 2 chiens dans le domicile : +3€ seront facturés pour chaque chien supplémentaire.
Les tarifs sont majorés de 100% pour les jours du, 1^{er} Mai, 25 décembre et du 1^{er} Janvier.

Jenny's Petsitting se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, étant entendu que le prix affiché lors de la commande sera celui appliqué au client.

Du fait du statut d'auto-entrepreneur et conformément à l'article 293B du Code général des impôts, la TVA est non applicable.

Si les animaux manquent de litière ou de nourriture pour terminer la garde, Jenny's Petsitting achètera la quantité nécessaire pour assurer le bon déroulement des visites/gardes. Un montant de **15€ sera facturé pour le déplacement**. Dès le retour du client, tous les frais doivent être remboursés par le client, sur présentation des justificatifs.

En cas de maladie ou de blessure de l'animal durant la garde, le client sera immédiatement prévenu. S'il n'est pas joignable, celui-ci donne tout pouvoir à **Jenny's Petsitting** pour faire soigner l'animal auprès d'un vétérinaire capable d'accueillir l'animal ou celui en garde. Les frais de vétérinaire et autres frais (transport, médicaments) seront intégralement à la charge du client qui s'engage à les rembourser dès son retour.

Les frais de déplacements aller-retour du domicile du client au vétérinaire peuvent être facturés à **20€** dans un rayon de 10km du domicile du client. Au delà, 0.50€ sera facturé pour chaque kilomètre supplémentaire parcouru.

Modalités de paiements et fin de prestation :

Lors de la pré-visite, après signature du contrat, un acompte de 50% du montant total du devis sera demandé, en chèque, virement ou en espèces. Cet acompte sera encaissé.

A la fin des services, une facture détaillée reprenant également les frais imprévus (urgences, manque de nourriture/litières...) sera remise au client, ainsi que les clés de son domicile.

La facture doit être réglée dans son intégralité, soit en espèces (prévoir l'appoint), soit par virement bancaire.

La restitution des clés peut se faire :

- En main propre à la fin de la prestation, ou dans la boîte aux lettres, uniquement après le retour du client et avec son accord.
- Jenny's Petsitting envoie un message dès que le dépôt des clés dans la boîte aux lettres est effectué. À partir de ce moment, Jenny's Petsitting n'est plus responsable des clés en cas de perte ou de vol.

Assurances et Responsabilités

Jenny's Petsitting déclare avoir souscrit une assurance civile professionnelle couvrant tout dommage que l'animal pourrait subir ou causer durant la prestation. Le client devra également avoir une assurance habitation et responsabilité Civile.

Jenny's Petsitting ne peut être tenue responsable des dommages de toute nature survenue à l'animal ou des dommages causés par celui-ci lorsqu'il est seul au domicile du client.

Jenny's Petsitting décline toute responsabilité en cas de fugue ou d'accident d'un animal ayant accès à l'extérieur (balcon, terrain, etc.) ou en cas de mort naturelle (vieillesse, maladie etc.).

L'administration de médicaments se fait uniquement sur présentation de l'ordonnance prescrite par un vétérinaire. En cas de traitement médical d'un animal, Jenny's Petsitting s'en tiendra strictement à l'ordonnance du vétérinaire et ne peut pas être tenue pour responsable des problèmes de santé découlant de la prise du traitement prescrit par le vétérinaire ou de l'aggravation de l'état de l'animal.

Jenny's Petsitting s'engage à la plus grande confidentialité concernant l'identité et le domicile du client, aucune pièce du logement ni aucun objet autres que ceux nécessaires à la réalisation de la prestation ne sera utilisés. Tout problème ou anomalie constatée au domicile du client lui sera signalé.

Obligations du client

Le client s'engage à mettre à la disposition de Jenny's Petsitting :

- Le carnet de santé (Si l'animal en dispose d'un)
- La boîte de transport pour chat et petit mammifère domestique (en cas d'urgence).
- Le matériel nécessaire pour l'entretien des cages, litières...
- Pour les chiens : laisse, collier, sacs pour ramasser les déjections
- Une quantité de nourriture suffisante pour la durée de la prestation
- Les coordonnées du vétérinaire, ainsi que les coordonnées d'une personne à contacter en cas de besoin
- L'ordonnance et les médicaments pour l'animal si besoin.
- Tout animal doit être sevré pour bénéficier des prestations.

Le client s'engage à procéder au remboursement des frais dès son retour. Le client s'engage à signaler tout problème de santé et assure que l'animal est vermifugé et traité contre les parasites (puces, tiques). Si cela n'est pas le cas, Jenny's Petsitting ne pourra être tenue pour responsable d'une infestation de parasites et se réserve le droit d'administrer un vermifuge et/ou un antipuce à l'animal et de le facturer au client.

Le client s'engage à tenir Jenny's Petsitting informé de tout risque sanitaire si son animal est porteur d'une maladie contagieuse.

Propriété Intellectuelle

Si le client ne signale pas de contre-indication de l'utilisation des photos prise pendant la garde des animaux par Jenny's Petsitting, celles-ci peuvent être diffusées sur le site internet, comme références pour sa promotion commerciale. En cas de refus du client, aucune photo ne sera diffusée sur le site. Jenny's Petsitting ne peut être tenue responsable en cas d'utilisation frauduleuse de la photographie de l'animal par un tiers.

Les conditions générales de Jenny's Petsitting ne peuvent pas être copier ou réutilisé.

Dernière modification le 15/10/2024